



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 10 octobre 2016

Communiqué de presse

TEST DES SIRENES D'ALERTE DES POPULATIONS LES 11, 12 ET 13 OCTOBRE 2016 ARRONDISSEMENTS D'AVESNES-SUR-HELPE, CAMBRAI, DOUAI ET VALENCIENNES



Dans le cadre de la mise en place du nouveau système d'alerte et d'information des populations (SAIP) en cas évènement majeur, la préfecture du Nord fait actuellement procéder à des travaux sur les sirènes d'alerte implantées dans les communes du département. A l'occasion de ces travaux, elle fait réaliser régulièrement des tests de déclenchement.

Des tests de déclenchement seront ainsi réalisés, les mardi 11, mercredi 12 et jeudi 13 octobre, dans les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, de Cambrai, de Douai et de Valenciennes. **A l'occasion de ces tests, il n'y a pas de comportement particulier à adopter.**

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Mardi 11 octobre

- 8h00 et 9h00 Hautmont
- 11h00 : Le Favril
- 13h30 : Landrecies

Jeudi 13 octobre

- 13h30 : Sains-du-Nord

Arrondissement de Cambrai

Mardi 11 octobre

- 15h00 : Neuvilly
- 16h30 : Clary

Mercredi 12 octobre

- 8h00 : Inchy-en-Cambrésis
- 9h30 : Ligny-en-Cambrésis
- 11h00 : Villers-Guislain
- 13h30 : Honnecourt-sur-Escaut
- 15h00 : Wallincourt-Selvigny
- 16h30 : Villers-Plouich

Jeudi 13 octobre

- Ribecourt-la-Tour

Arrondissement de Douai

Jeudi 13 octobre

- 15h00 : Lécuse
- 16h30 : Rieulay

Arrondissement de Valenciennes

Jeudi 13 octobre

- 10h00 : Condé-sur-l'Escaut
- 11h30 : Fresnes-sur-Escaut

Savoir réagir à l'alerte

lors d'une crise majeure

Le système d'alerte et d'information des populations (SAIP)

Le SAIP est un ensemble d'outils permettant la diffusion d'un signal ou d'un message d'alerte et d'information par les autorités. Il s'adresse à une population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un évènement grave.

En cas de crise et selon l'échelle géographique, le maire, le préfet puis le ministre de l'Intérieur ou de la Défense peuvent décider de la diffusion du signal d'alerte. Il est transmis par les sirènes (communales, étatiques ou des établissements industriels soumis au plan particulier d'intervention).

Il pourra aussi être envoyé sur les téléphones mobiles ou encore par les panneaux à messages variables, dans les communes, sur les axes routiers ou les autres infrastructures de transport.

Être citoyen, c'est agir. Vous aussi, soyez prêts !

Sachez réagir

A quels risques êtes-vous exposés ? Reconnaîtriez-vous le signal d'alerte ? Connaissez-vous les comportements réflexes de sauvegarde ?

Les risques dans le Nord

Retrouvez les risques de votre commune : www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-civile (dossier départemental des risques majeurs)

Le signal

Alerte : le signal de la sirène est un signal national et unique. Il est composé d'un son modulé, montant et descendant, de 3 séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un silence de cinq secondes. La séquence de fin d'alerte est de 30 secondes.

Rappel des consignes de comportement en cas d'alerte

Au signal, il faut :

- Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées...).
- Arrêter climatisation, chauffage et ventilation.
- Se mettre à l'écoute de la radio.

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Rester dans son véhicule.
- Aller chercher les enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité).
- Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours).
- Rester près des vitres.
- Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors.
- Allumer une quelconque flamme (risque d'explosion).
- Quitter l'abri sans consigne des autorités.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr/Alerte